



Insolvabilité enfant majeur et mise en demeure

Par **Pilou15**, le **19/04/2008** à **11:02**

Bonjour,
J'aimerais avoir une petite indication sur les risques que je cours suite à l'insolvabilité de mon fils qui a 20 ans mais habite chez moi depuis 6 mois.
préalablement il habitait dans son propre appartement dont je payais les loyers car je m'étais porté caution pour lui alors que j'étais en poste à l'étranger.
Il était sensé chercher du travail mais comme il n'en a jamais trouvé (ou même cherché ?), il a bien fallu que j'assure.
A mon retour en France en août dernier, comme il n'avait toujours pas de revenus, j'ai refusé de payer plus longtemps son loyer et je l'ai contraint à rendre son appartement et loger chez moi à partir de décembre 2007.
Entretemps, comme il n'a pas de revenus, il n'a pas payé ses mensualités de téléphone mobile. Je refuse de les payer pour lui.
Or il vient de recevoir une mise en demeure de SFR qui le menace de saisir tous ses biens (pour un litige de 275 euros).
Comme il habite chez moi, suis-je considéré comme responsable ?
Si je paye, il ne comprendra jamais qu'il doit être responsable de ses actes.
Je ne sais pas trop comment réagir.
Quelqu'un peut-il me conseiller ?
Merci

Par **citoyenalpha**, le **19/04/2008** à **11:52**

Bonjour,
Vous n'êtes pas tenu de payer les dettes de votre fils majeur.
En cas de saisie (ce qui n'est pas la pratique habituelle des opérateurs téléphoniques) il vous appartiendra de prouver que les meubles présents sont votre propriété.
Vous pouvez racheter la créance de votre fils à SFR. En conséquence votre fils deviendrait votre débiteur et devra vous rembourser les sommes avancées.
Ne donnez de l'argent à votre fils que pour payer les frais afin de trouver un travail ou prendre une formation si il souhaite. Nourissez-le, logez-le c

limitez l'argent que vous lui donnez. Si votre fils ne sait pas dans quoi se lancer il existe le bilan de compétence (renseignez vous auprès de l'ANPE) qui peut aider à formuler un projet avec l'aide d'un formateur professionnel. rnrnRestant à votre disposition

Par **Pilou15**, le **19/04/2008** à **11:57**

Merci pour cette réponse rapide un samedi...rnJe vais lui faire écrire un courrier à son créancier pour qu'il explique qu'il est sans emploi ni revenu et on verra ce qu'il va dire.rnMais je me sens déjà un peu plus rassuré.rnMerci encore